Un squat pour se préserver du froid... mais jusqu'à quand ? L'ancien lycée de la rue des Menuts est occupé depuis près d'un an par une vingtaine d'habitants illégaux. Mardi matin, ils ont reçu un courrier de la Préfecture de Gironde.

Adressée à l'ensemble des occupants du n°57, cette lettre officielle datée du 30 janvier leur rappelle qu'une « décision du Tribunal d'instance de Bordeaux du 7 octobre 2011» a prononcé leur expulsion de l'immeuble qu'ils occupent « sans droit ni titre ». La préfecture les invite donc à quitter les lieux « dès réception de la présente », sans quoi un huissier de justice procédera à leur expulsion « avec le concours de la force publique ». Le bâtiment en question, à deux pas de la place Saint-Michel, est un ancien lycée professionnel appartenant au Conseil régional d'Aquitaine. La collectivité a comme projet de le réhabiliter et d'y aménager des logements adaptés aux anciens combattants tandis que d'autres seront réservés pour des jeunes en formation ou en mobilité professionnelle. Cette opération devrait débuter l'année prochaine.

« Rester jusqu'à la fin de l'hiver »

Même si la trêve hivernale des expulsions locatives ne s'applique pas aux occupations dites « sauvages », la mesure est mal comprise par les squatteurs, surtout avec le froid glacial qui persiste dehors. « On demande simplement à y rester au moins jusqu'à la fin de l'hiver », résument ainsi Shino et sa compagne Clochette. Ce couple fait partie des personnes priées de plier bagages. Avec leurs 6 chiens, ils ont investi en octobre dernier une ancienne salle de classe au 2e étage de ce bâtiment, après avoir squatté une quinzaine d'endroits différents dans l'agglomération. « Dans l'ensemble, cela se passe relativement bien », estime Shino, 25 ans. Pour autant, certaines nuisances ont été dénoncées par les riverains du lycée. à l'intérieur, les occupants se sont répartis les salles et les étages de ce bâtiment occupé depuis une dizaine de mois. En deux temps-trois mouvements, ils ont remis l'électricité en marche, leur permettant d'avoir des températures bien plus clémentes qu'à l'extérieur. « L'école de la rue, c'est le système D », argue Clochette qui vend des petits sacs en cuir dans la rue, alors que Shino, qui devrait bientôt percevoir le RSA, est en train de passer son permis de conduire, histoire de travailler comme saisonnier.

« La moitié finirait en glaçons »

Les squatteurs ont eu vent de la procédure d'expulsion il y a quelques temps déjà. « J'ai été

choqué de l'apprendre alors que le plan grand froid est activé », glisse Snake, 19 ans. « Si on se fait virer maintenant, la moitié finirait en glaçons », s'énerve une autre « résidente ». « Il y aurait alors 20 personnes de plus dans la détresse ». Cela ne sera sans doute pas le cas : le Conseil régional, qui avait engagé une procédure d'expulsion à l'encontre des occupants, a sollicité la Préfecture le 2 février dernier afin de « reporter jusqu'au 31 mars prochain » l'exécution de celle-ci, compte tenu de la période de grand froid. En retour, la Préfecture a pris acte de sa position et étudie actuellement « la validité juridique de cette demande ». Malgré cet éventuel sursis, les SDF de la rue des Menuts devront chercher un nouveau toit. Si certains s'interrogent, Shino a lui déjà une « petite idée » en tête... •

Nicolas Bochereau